



Compte-rendu

Date : 21/11/2023

Lieu : Orléans (45)

Sujet : Comité de pilotage Groupe de travail plantes invasives Centre-Val de Loire

Rédigé par : Manon Rescan, Chargée d'études espèces invasives au Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Ordre du jour

- GTPI → Bilan des activités 2023; programmation 2024
- Actualités du GT bassin Loire-Bretagne
- Membres du GTPI → Activités 2023-2024 (Bilan et perspectives)
- Arrivée de la Crassule de Helms (*Crassula helmsii*) sur l'Aigronne
- Base de données Lobelia
- Bilan des activités de la FREDON
- Points divers

Serge GRESSETTE ouvre la séance

[Tour de table : David BRUNET (AELB), Nicolas CHEVALIER (CD 45), Sarah CIRE (CBNBP), Sophie DERUYVER (SAGE Val Dhuy Loiret – EP Loire), Florient DESMOULINS (CBNBP), Serge GRESSETTE (CEN CVL), Alan MEHEUST (FCEN), Jean-Charles MILLOUET (ONF), Romain PIVETTI (CD 45), Manon RESCAN (CEN CVL), Grégoire RICOU (FDAAPPMA 37), Claire THOUMINOT (FREDON CVL), Lucas Valenzuela (FDPPMA 18), Antoine VERSEIL (FDAAPPMA 45)]

GTPI → Bilan des activités 2023 / programmations 2024

Cf. diaporama : « 231121_GTPI_COPIIL_Membres_VF » Par Florient DESMOULINS, Sarah CIRE, et Manon RESCAN : axes de pilotage, connaissance, gestion et communication

- Rapport « [La gestion des déchets issus de plantes invasives en Centre-Val de Loire – État des lieux scientifique et sociotechnique 2020-2021](#) »
- [Les renouées asiatiques – caractéristiques et lutte par la résistance biotique](#) – proposé par Alan MEHEUST

Échanges entre les participants

Floriant DESMOULINS : Concernant l'individu de Noyer du Caucase (*Pterocarya fraxinifolia*) découvert sur le Loing, les branches basses trempent dans l'eau et développent un système racinaire qui forme de nouveaux individus. Aux premières crues, ces branches pourraient se décrocher et donner de nouveaux individus. Il faudrait donc tailler les branches basses.

Alan MEHEUST : Le Paulownia est régulièrement planté aujourd'hui et semble se disperser seul. Des recommandations sont-elles disponibles au niveau de l'ONF concernant ces espèces notamment dans le cadre des plantations forestières ?

[Texte]

Jean-Charles MILLOUET : En région, l'espèce n'est pas sur les listes de plantation, il est donc impossible d'en planter en forêts domaniales et communales. Il n'est pas question de la rajouter aux listes. L'ONF est régulièrement sollicité et reçoit beaucoup de publicités concernant les bénéfices du Paulownia (bois résistant, espèce à croissance rapide, stocke le CO₂ etc.). Des sylviculteurs se posent la question de sa plantation.

Alan MEHEUST : Étant donné que l'espèce est émergente en région, qu'il n'y a pas d'études dessus, et qu'elle est en vente libre, il faudrait encadrer sa plantation et privilégier des endroits où les risques de dispersion sont limités.

Florient DESMOULINS : L'espèce est dynamique mais il n'y a pas encore d'élément d'évaluation sur le risque de dispersion ou ses impacts. Pour l'instant, elle ne s'installe que dans les endroits perturbés et n'est pas encore naturalisée en région. L'arbre se reproduit par graines et par bouture de racines mais aucun foyer important qui pourrait faire penser à un début d'invasion n'a été recensé.

Serge GRESSETTE : Y-a-t-il une économie autour du bois pour cette espèce ?

Jean-Charles MILLOUET : Il n'y a pas encore d'économie de ce bois en forêt mais étant donné la croissance, la légèreté et la résistance du bois, ce n'est pas à exclure. C'est une espèce qu'il faut arroser tous les jours dans un premier temps mais qui pousse de plusieurs centimètres par jour.

Sarah CIRE : En milieu agricole, les agriculteurs commencent à en planter sur leurs parcelles. En parallèle, l'INRAE a mis en place une expérimentation visant à évaluer l'intérêt de la plantation de divers Paulownias hybrides en région Centre Val-de-Loire.

Grégoire RICOU : Y a-t-il plusieurs espèces de Paulownia ? Les bases de données recensent-elles les données d'autres acteurs que le CBNBP ?

Florient DESMOULINS : Quelques grandes agglomérations signalent l'espèce mais il est possible que le CBNBP soit le seul producteur de données. D'autres espèces de Paulownia existent mais *P. tomentosa* est la plus courante et serait la seule plantée en France. Il serait intéressant, aux vues de sa dynamique, que d'autres acteurs fassent remonter les informations sur l'espèce pour alimenter la base de données. Une synthèse de l'état de connaissances en région sera faite par le CBNBP en 2024.

Actualités du Groupe de travail EEE Bassin Loire Bretagne

Par **Alan MEHEUST**

- Entrée dans le Plan Loire V → Plan d'action du réseau Loire-Bretagne en cours de finalisation
 - o 2 grands axes principaux :
 - Les animations vont se diriger davantage vers les structures gestionnaires (élus, collectivités, grandes collectivités de bassin) ; un guide sera créé pour améliorer la prise en compte des EEE dans les grandes stratégies de territoire (REX, réglementation), il devrait sortir pour fin 2025, voire 2026 en format numérique.
 - Approche systémique de gestion, approche fonctionnelle : agir avec les capacités de l'écosystème et faire en sorte que les conditions du milieu soient défavorables aux EEE et que les milieux soient résilients face aux invasions biologiques.
- Mise en place d'un séminaire des animateurs dont le thème cette année était la perception des invasions biologiques qui, aujourd'hui, freine la mise en place de certaines interventions ou stratégies.

- Mise en place depuis cette année d'un groupe de travail « vulnérabilité des écosystèmes aux invasions biologiques ». Un stage est prévu en 2024 et une note d'opportunité sera à produire.
- En région, sur l'île aux Bœufs, un cernage est prévu sur l'ailante, il sera réalisé à l'aide de tronçonneuses.

Membres GTPI → Activités 2023 (Bilan et perspectives)

Bilan et perspectives dans l'Indre et Loire

Par Grégoire RICOU

- Une grande majorité des opérations sont des opérations d'entretien sur la Jussie.
- Cher :
 - o Le Nouvel Espace du Cher (NEC) utilise un bateau faucardeur sur la métropole. Ces opérations se font également sur d'autres plans d'eau : ce bateau opère 6 mois par an et le NEC envisage d'en acheter un second.
 - o Débouchage des annexes hydrauliques par le NEC et la FDPPMA et entretien manuel de la jussie sur l'axe Cher : 10 km de rives sont entretenus chaque année pour maintenir les usages, les interventions sont donc rapides et efficaces.
- Vienne :
 - o la CC Chinon Vienne et Loire intervient avec l'association de pêche locale en aval et la FDPPMA intervient sur la zone médiane, à proximité des bourgs, notamment pour maintenir les usages.
 - o Intervention sur quelques annexes hydrauliques : environ 1 à 2 jours par annexe (environ 3-4 annexes entretenues pour la jussie). Il est à noter que certaines annexes sont totalement envahies et ne font pas l'objet de gestion, certaines ne sont entretenues que sur leurs débouchés pour éviter les atterrissements, certaines sont contrôlées régulièrement, certaines sont surveillées car la jussie y a été éradiquée.
- Loire : peu d'interventions sur les invasives.
- Indre : intervention sur la majorité de l'axe. En amont, c'est la CC Loches Sud Touraine qui intervient. Il est à noter que quelques-unes des annexes hydrauliques de l'Indre sont très envahies mais le cours d'eau en lui-même n'en contient pas trop, c'est le début de la colonisation par la jussie.
Le SAVI (Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre) mène de grosses opérations en interne : il gère des petites tâches et entretient de grosses tâches par l'intermédiaire d'une association d'insertion qui intervient en gestion de routine.
- Claise : La CC de Loches Sud Touraine effectue un entretien de routine sur le cours d'eau pour maintenir un niveau faible de jussie.
- Cisse : Des opérations en lien avec la morphologie ont été réalisées sur 1 km et se sont déroulées sur 5-6 ans. Un îlot central a été mis en place pour réduire la largeur du cours d'eau et redonner du débit qui permettra de minimiser l'installation de la jussie.
- Creuse : Des opérations ponctuelles sont effectuées par la CC de Loches Sud Touraine avec les associations de pêches locales.
- Lane : Le Syndicat SMBAA intervient depuis 2014 sur la jussie, mais cette année, il n'y a pas eu de repousse.

- Opération d'écorçage sur l'Erable negundo : Les arbres ne meurent pas, il semblerait que la languette laissée en tire-sève soit trop large.

Échanges entre les participants

Alan MEHEUST : un retour d'expérience vidéo sur l'écorçage de l'Erable negundo a été réalisé en partenariat avec le conservateur de la Réserve Naturelle de Saint-Mesmin et le garde technicien et sortira bientôt.

Bilan et perspectives dans le Cher

Par **Lucas VALENZUELA**

- Arrivée en septembre de Lucas en remplacement de Bastien Gadaud.
- Le Syndicat de la Sauldre a été sollicité par la commune d'Oizon car leur étang communal est envahi de jussie. L'enjeu est fort car le plan d'eau est en dérivation avec la Sauldre. Le syndicat souhaitait abaisser le plan d'eau et gérer la plante par arrachage manuel, deux fois par an, sur au moins trois ans, à l'aide de bénévoles.
Finalement, la gestion n'a pas eu lieu cette année à cause de la restriction d'eau.

Echange entre les participants :

Manon RESCAN : Nous sommes intervenus pour conseiller le Syndicat de la Sauldre sur la jussie présente dans l'étang de la commune d'Oizon, et dans l'Oizenotte, cours d'eau en connexion avec cet étang. L'Oizenotte, peu envahi, pourrait être géré en manuel, en revanche, l'étang est très envahi et il semble compliqué d'envisager un arrachage manuel.

Bilan et perspectives dans l'Eure-et-Loir

Par **Eloi VAUDOLON**

- Arrachage manuel de la Jussie dans le cadre du Contrat Territorial Loir : 25 jours, 41 km de cours d'eau, 220 m³ arrachés → le développement de la plante a été beaucoup plus important en 2023 que sur les 5 dernières années.
- Arrachage mécanique de la Jussie sur un plan d'eau d'un ha → 500 m³ évacués en épandage agricole. L'opération sera potentiellement renouvelée en 2024 à l'aide de machines amphibies car la présence d'une épaisse couche de vase n'a pas permis de traiter le centre du plan d'eau.
- Opération test d'arrachage de la Crassule sur une annexe de l'Eure → L'efficacité sera suivie en juin 2024 mais la Callitriche semble la concurrencer.
- Accompagnement des particuliers et collectivités (renouée, mares privées etc.)
- 38 hommes/j et un budget global de 40 000€ aidé par le CD28 et un dossier « Fonds verts ». La poursuite des opérations dépendra des aides obtenues en 2024.

Bilan et perspectives dans le Loiret

Par **Antoine VERSEIL** et **Isabelle PAROT**

- Vannes-sur-Cosson (45) : Arrachage du Myriophylle du Brésil sur deux étangs communaux après l'alerte de la commune :
 - o Etang 1 : intervention d'arrachage menée par Sologne Nature Environnement avec des bénévoles de la commune, sur un samedi.
 - o Etang 2 : intervention du Syndicat du bassin du Beuvron en préventif.

Bilan et perspectives dans Le Loir-et-Cher

Par **Isabelle PAROT**

- Jussie :
 - Sur le Cher : le NEC (Nouvel Espace du Cher) effectue des arrachages par bateau faucardeur (via des prestataires), cette technique est également utilisée par le NEC dans le 37.
La FDPPMA 41 demande d'éviter le faucardage en juin-juillet (risque de destruction de la reproduction des poissons). De plus cette gestion présente un risque avec le départ des boutures au fil de l'eau (pas de ramassage des boutures), le coût est élevé et les effets sont très limités.
 - Sur le Loir : Arrachage manuel par la CATV (Territoire Vendômois), réalisé par une entreprise (Environnement 41).
 - Recensement des invasives sur la Sauldre via le GTPI (*cf. Bilan des activités 2023 du GTPI*) en lien avec le Syndicat de la Sauldre.
 - Le Syndicat d'entretien du Beuvron, avec son équipe, a arraché manuellement de la Jussie sur le Cosson, sur la commune de Vineuil (proche de Blois).
 - Envahissement important d'un étang par la jussie : une expertise a été demandée à l'entreprise Environnement 41 et diverses techniques ont été utilisées (arrachage manuel, mécanique, isolation de la jussie par des pieux). Au regard des coûts élevés, des financements extérieurs vont être recherchés.
- Présence de la Laitue d'eau, sur la Tharonne à Neung-sur-Beuvron, relâchée par un particulier dans son bassin et dans le cours d'eau pour des raisons esthétiques. Les plantes ont été enlevées du cours d'eau et en parallèle, le Syndicat du bassin du Beuvron a envoyé un courrier concernant l'espèce à faire paraître au bulletin municipal.

Bilan et perspectives sur le Dhuy

Par **Sophie DERUYVER**

- Depuis 2013, un suivi sur le Loiret est effectué. Un bilan a été fait sur les 10 dernières années, notamment par rapport à l'Égérie dense qui est une espèce préoccupante sur le Loiret. Initialement on la trouvait en amont du bassin, elle a glissé vers l'aval et recouvre l'ensemble du bassin au détriment des herbiers de renoncules qui reculent. L'Égérie aurait donc une tendance à diminuer mais occupe l'ensemble du bassin. La renoncule, elle, régresse.
- L'Hydrocotyle fausse-renoncule est arrivée en 2021 sur le Loiret suite à l'ouverture de vannes qui a suivi de gros orages. Une pression d'arrachage est maintenue par l'ASRL (Association syndicale de la rivière Loiret) mais sa gestion risque d'être compliquée dans les années à venir.

Alan MEHEUST : Précise que l'Hydrocotyle est arrivée dans la Loire cette année, au niveau des îles de Mareau. Un arrachage a été effectué par la RNN Saint-Mesmin. La plante s'arrache facilement mais est très cassante. De plus, en Loire, elle semble s'installer là où la jussie n'est pas.

Sarah CIRE : Une réunion de terrain a été organisée avec le GTPI et en effet, le Loiret présente de gros patches. L'Hydrocotyle est retenue par des branches, elle ne semble pas enracinée.

Manon RESCAN : l'an prochain, la DDT 45 souhaite agir, notamment en faisant des prospections et des arrachages mécaniques.

David BRUNET : En 2023, une note de dérogation avait été réalisée pour continuer à gérer l'Hydrocotyle et éviter qu'elle n'arrive sur la Loire. Aujourd'hui, étant donné que la Loire est contaminée, doit-on continuer de fournir des efforts sur le Dhuy ?

Alan MEHEUST : Tout dépendra des enjeux. Il faudra éviter les impacts locaux sur des espèces protégées ou de gros usages. Les objectifs de gestion devront donc changer.

Sophie DERUYVER : L'expérimentation de bâchage pourrait-elle être mise en place pour essayer de la contrôler, sachant que le Dhuy est un cours d'eau assez peu large et que ce test serait relativement simple à mettre en place ?

Alan MEHEUST : Oui, cela permettrait de faire un retour d'expérience pour les autres gestionnaires, et pourrait devenir un site d'expérimentation.

Antoine VERSEIL : Il semblerait qu'il y ait un enjeu important notamment de par la présence des espèces patrimoniales sur le Loiret.

Florient DESMOULINS : Il y a un enjeu biodiversité (et sûrement de fonctionnement) donc il serait plus pertinent de mener des actions fortes sur la Loire et le Loiret pour contrer le risque d'impact sur les annexes hydrauliques qui, elles, pourraient être impactées. Continuer les actions sur le Dhuy reste important pour limiter la pression de propagation à l'aval. Il pourra être ajouté des actions en fonction des enjeux.

David BRUNET : L'Hydrocotyle pourrait-elle boucher les annexes où la jussie n'est pas ?

Florient DESMOULINS : Il est possible qu'il y ait une fermeture des annexes encore plus importante à cause d'elle. Il est aussi possible que la jussie et l'Hydrocotyle aient des niches un peu différentes et que l'Hydrocotyle s'ajoute à la Jussie.

Bilan et perspectives pour le conseil départemental du Loiret

Par **Romain PIVETTI** et **Nicolas CHEVALIER**

- Mise en place d'une grosse opération de lutte contre la Jussie sur le canal d'Orléans : 2 km de canal ont été traités surtout pour des aspects paysagers.
- Le Conseil départemental a été contacté par des chercheurs de l'INRAE qui cherchent à valoriser les déchets de jussies et de renouées en utilisant les huiles essentielles et extraits de ces plantes comme répulsifs et biopesticides (cf. « *PROJET ESSENTIEL-valorisation-huiles-essentielles 2023.pdf* »). Ils souhaitent structurer une filière dont l'apport de matière première est assurée et en quantité suffisante, pour produire, via des industriels, les répulsifs qui seraient donc une alternative aux néonicotinoïdes. Cette technique serait une opportunité pour les gestionnaires de gérer la jussie à moindre coût.

Antoine VERSEIL : Souligne que s'il y a assez de ressources, il n'y a pas forcément assez de gestion sur ces espèces là pour répondre à une demande industrielle.

Romain PIVETTI : Cette opportunité pourrait peut-être inciter les gestionnaires à gérer davantage.

Nicolas CHEVALIER : Note que la mise en place de la filière n'est pas encore claire mais que l'évolution du projet sera intéressante à suivre.

Florient DESMOULINS : L'épandage peut aussi être une voie de valorisation intéressante qui permettrait de réduire les coûts et de mener plus d'action de gestion.

Romain PIVETTI : Les coûts de transport des déchets représentaient 50% de la gestion qui a été effectuée sur le canal d'Orléans, si cette filière prend en charge ces coûts, cela laissera plus de moyen pour continuer la gestion.

Bilan et perspectives de l'ONF

Par [Jean-Charles MILLOUET](#)

- A été contacté pour une problématique liée à du Bambou qui provient d'une propriété privée et s'étend largement : la problématique sera étudiée l'année prochaine
- Entretien des EEE en interne :
 - o Découverte de nouvelles stations de Raisin d'Amérique.
 - o Les stations historiques de Raisin d'Amérique, faisant l'objet d'arrachages réguliers, sont en train de faiblir.
 - o Éradication d'une station d'Herbe de la pampa qui avait été arrachée mécaniquement.
 - o Publication d'un article sur le *Prunus serotina* dans « Recherches naturalistes ». En Sologne, il semble bien installé et son éradication ne semble plus envisageable.

Agence de l'eau Loire-Bretagne : Le Fonds Vert 2023 et perspectives 2024

Par [David BRUNET](#)

- Le fonds vert est instruit par l'Agence de l'eau.
- En 2023, quelques dossiers ont été retenus sur l'arrachage des plantes invasives mais seulement s'ils présentaient un enjeu biodiversité ou un risque de contamination important. Les opérations d'entretien d'espèces n'étaient pas financées. Une majorité des dossiers en lien avec l'entretien des grands axes a été refusée.
 - o Le PNR de la Brenne a obtenu un soutien sur des étangs pour lutter contre des EEE car les enjeux de biodiversité y sont forts.
 - o Le dossier d'arrachage de jussies en Eure-et-Loir a été accepté pour éviter la contamination du Bassin.
 - o Le NEC a fait une demande pour un entretien visant à maintenir les usages au niveau du Cher mais le dossier a été refusé. En revanche, pour l'entretien des entrées d'annexes, un avis favorable a été donné, mais le NEC n'a pas donné suite. Tours a également fait une demande qui a été refusée.
 - o La commune de Brou a fait une demande de gestion pour lutter contre l'Élodée du Canada sur un étang afin d'éviter sa dispersion dans l'Ozanne qui a été acceptée.
- Pas encore d'information sur le « Fonds vert » 2024. Les actions devront être très axées biodiversité et des actions de communication, de formation, de connaissance pourront être financées.
- Le changement climatique pose des questions notamment sur la dynamique de certaines espèces qui pourraient exploser. Néanmoins, cela pose aussi des questions sur d'autres aspects comme l'impact sur les indicateurs écologiques.

Pause repas

Arrivée Crassule de Helms sur l'Aigronne

Cf. *diaporama* : « 231121_FDP37-Crassule de Helms ». Par [Grégoire RICOU](#)

- Crassule sur milieu argileux, l'arrachage manuel risque d'être compliqué, de fractionner la crassule et donc de favoriser sa dispersion.

- Proposition : Sachant que des travaux vont être menés avec création de banquettes, vaut-il mieux essayer d'arracher la crassule au risque d'en avoir à l'aval ou la recouvrir d'argile ?

Échanges entre les participants

Florient DESMOULINS : Dans un premier temps il faudra identifier le foyer source, les REX concernant l'espèce montrent que passé quelques m², la gestion devient compliquée. Ici, l'objectif ne sera plus l'éradication car il semblerait qu'elle soit présente depuis un moment. Il faudra essayer de faire en sorte que les banquettes restaurées ne soient pas envahies de Crassule en installant, par exemple, un couvert végétal.

Alan MEHEUST : Indique que la Crassule est très présente en Pays-de-la-Loire et contrairement à d'autres plantes invasives, elle se mélange aux espèces déjà présentes et ne forme pas forcément de populations monospécifiques. De plus, elle est très résistante (chaux, gel, sécheresse, ombre etc.).

Grégoire RICOU : Sur la grande station de l'Aigronne, elle est bien en mélange.

Le petit point trouvé en aval se trouve sur un secteur qui a fait l'objet de restauration avec un système de banquettes. En général, les banquettes sont faites 20 à 30 cm au-dessus de l'eau et un point de crassule s'est implanté en partie basse d'une des banquettes. Peut-être qu'un des moyens pour limiter l'implantation de la Crassule serait de faire des banquettes de restauration plus hautes que d'habitude. En général, pour réaliser une banquette, une ceinture de cailloux et graviers est mise en place, puis de la terre végétale est installée. La structure gravier-cailloux, pourrait peut-être limiter l'installation de la Crassule.

Serge GRESSETTE : A Luisant, la Crassule s'installe bien sur les parties cailloux, se décroche facilement et dérive vers l'aval : c'est une plante fragile. Sur l'Eure, quelques tâches ont été trouvées dans le lit mais l'eau trouble ne lui permet de pas se développer sauf dans quelques zones ponctuelles comme proches des moulins. En revanche, elle est trouvée dans les annexes de l'Eure.

Alan MEHEUST : En Pays-de-la-Loire, elle est surtout problématique dans les eaux stagnantes. Elle est présente en rivières mais ne pose pas autant de problèmes.

Florient DESMOULINS : Le gros enjeu ici est la proximité avec la Brenne. Il faudrait donc axer les actions sur la communication pour enrayer la propagation. Il y a quelques points relais déjà en place sur le cours d'eau qui peuvent être gérés mais le point de source n'étant pas identifié, la plante ne pourra pas être éradiquée. Il faudrait le trouver puis l'isoler, si possible, pour avoir une dynamique moins importante.

David BRUNET : Le PNR de la Brenne, le SMABCAC et La FDPPMA 36 sont-ils au courant de l'arrivée de la Crassule sur l'Aigronne ?

Grégoire RICOU : Se chargera de faire remonter aux différents acteurs concernés.

Jean-Charles MILLOUET : Le GTPI peut-il faire une alerte info concernant cette espèce ?

Manon RESCAN : Elle sera envoyée via la Newsletter mais un mail particulier pourra être envoyé aux gestionnaires concernés, il comprendra la fiche alerte Crassule réalisée il y a quelques temps.

Florient DESMOULINS : Un petit comité pourra être mis en place spécifiquement sur cette problématique pour le suivi et la gestion.

Alan MEHEUST : Un plan d'alerte a été mis en place en Normandie pour alerter sur le fait que l'espèce est capable de disperser très loin. Elle a parfois été retrouvée à plus de 20 km de la station. De plus, la discrétion de l'espèce rend les prospections compliquées.

Il faudrait donc faire une prospection pour évaluer sa présence, trouver la source, alerter les gestionnaires et peut-être essayer de l'étrépage.

Antoine VERSEIL : Pour le grand linéaire, pourrait-on forcer la renaturation en l'enfouissant sous les matériaux ?

Grégoire RICOU : Il a un gros atterrissement central, donc pourquoi ne pas refaire un îlot central en apportant la matière et en la mettant sur la crassule. Dans le milieu du cours d'eau, cela semble compliqué.

Jean-Charles MILLOUET : Il faudrait apporter de l'argile et la compacter pour éviter que l'eau n'emporte les matériaux et que la Crassule reparte.

Alan MEHEUST : Alerte sur le fait qu'il est très important de bien nettoyer le matériel après intervention car le risque de dispersion est important avec cette espèce. Il faudrait questionner le Pays-de-la-Loire concernant la méthode, peut-être a-t-elle été mise en place car la Crassule est très répandue là-bas.

Florient DESMOULINS : Attention, il faut prendre en compte qu'elle peut se développer en hauteur, il faut donc utiliser une bonne couche de terre et bien tasser.

Grégoire RICOU : Autre problématique sur la Cisse. Une grosse opération est prévue dans le cadre de travaux morphologiques sur un secteur envahi de jussies. A ce niveau, le cours d'eau fait 10-15 mètres de large et cet été, il ne restait que 3 mètres de zone de passage d'eau : ce sont ces zones d'atterrissement qui sont envahies par la jussie. Le projet est de faire des banquettes sur ces zones. Sur le Cher, en aval de Tours, on observe des banquettes de jussies où, au bout de 15-20 ans, des hélophytes et des saules se développent. Le front de la banquette remonte et les autres espèces prennent la place même si la jussie reste en partie basse. Pourrait-il être possible de remblayer sur la jussie et quelle hauteur faudrait-il pour limiter la jussie ? Cette technique pourrait permettre d'accélérer le processus de succession.

Alan MEHEUST : Il faut effectivement le voir comme ça. Cette question a été posée par le syndicat du Beuvron mais il n'y a actuellement pas de retours d'expériences dans ce type de contexte. Seules des expérimentations en prairies ont été réalisées. Il faut le voir comme une accélération de la succession : la jussie ne disparaîtra pas complètement mais elle sera peut-être moins vivace.

Base de données Lobelia

Cf. Tutoriels : «Tutoriel_Consulter_Lobelia_220405» et «Tutoriel_Saisie_Lobelia_CBNBP_220405. Par Florient DESMOULINS et Sarah CIRE

- <https://lobelia-cbn.fr/>
- Les personnes possédant un compte sur Flora (l'ancienne base de données) peuvent faire une demande pour que leur compte soit transféré sur Lobelia

Échanges entre les participants

Jean-Charles MILLOUET : Les conventions ont-elles été renouvelées avec les autres organismes qui ont des bases de données ?

Florient DESMOULINS : Normalement oui, le CBNBP est une base de données régionale donc des conventions ont été signées avec plusieurs structures.

Antoine VERSEIL : Centralise-t-elle toutes les données ?

Florient DESMOULINS : Oui, mais cela dépend des retours de terrain, il y a un temps de latence et ce n'est pas toujours dynamique. Il faut aussi que chacun remplisse sa propre base de données régulièrement. Les informations doivent être renouvelées.

Alan MEHEUST : Un [système d'informations national](#) est en train d'être mis en place dans le cadre du rapportage européen. Il a pour objectif de rassembler toutes les bases de données, pour faire remonter les données de l'état de la population, la gestion etc. et prouver les actions mises en place en France.

Bilan des activités de la FREDON Centre-Val de Loire

Cf. diaporama : « 20231121 GTPI – Présentation FREDON ». Par Claire THOUMINOT

Échanges entre les participants

David BRUNET : Quelles sont les mesures d'application des arrêtés préfectoraux de lutte contre l'Ambrosie (et la Berce du Caucase pour l'Indre) ?

Claire THOUMINOT : Précise qu'il y a une obligation de moyens, de lutte mais pas d'obligation de résultats car dans certains cas, la lutte est très compliquée. Dans certains départements, des courriers ARS ou du préfet peuvent être utilisés pour inciter à appliquer l'arrêté. Dans le Cher, la FREDON travaille avec la chambre d'agriculture qui est prévenue en cas de signalement dans les parcelles agricoles. Ce sont eux qui font le lien, ce qui facilite la communication. Il y a une volonté de ne pas mettre en place des mesures répressives.

Antoine VERSEIL : Concernant [Ophraella communa](#), y-a-t-il des études en cours concernant son utilisation comme agent de lutte biologique et y-a-t-il un risque pour les plantes indigènes ?

Claire THOUMINOT : Des études sont en cours, des tests ont été effectués notamment sur les risques de prédation vis-à-vis d'espèces cultivées. *Ophraella communa* ne s'attaque pas ou peu aux autres espèces d'ambrosies (*Ambrosia trifida*, *Ambrosia psilostachya*). Les études se poursuivent pour tester *Ophraella communa* et s'assurer qu'elle ne présente pas de risque d'invasion. Son utilisation comme agent de lutte biologique reste contestée.

Florient DESMOULINS : Ajoute qu'il semblerait que les études aient portées sur plusieurs astéracées, des espèces cultivées mais également des espèces indigènes proches génétiquement de l'ambrosie.

Points divers

- [Les déchets de plantes invasives](#)

Cf. diaporama : « 231121_GTPI_COPIL_Membres_VF » Par Manon RESCAN : Valorisation des déchets

Liens utiles :

- Valorisation de déchets : [Rosobren](#)

Manon RESCAN : Rosobren souhaite échanger avec des gestionnaires pour chiffrer le coût de cette valorisation puis faire des tests à plus grande échelle.

David BRUNET : Y a-t-il du pétrole utilisé dans ce processus ?

Manon RESCAN : Soit la poudre est mélangée à de l'éthylène vert créé par chimie verte, soit elle est mélangée à du plastique recyclé pour créer une matière résistante (mobilier urbain).

Jean-Charles MILLOUET : Sait-on quel pourcentage de plantes est présent dans le produit fini ?

Manon RESCAN : Le taux varie entre 30 et 90% de plantes en fonction des plantes utilisées et de leur taux de cellulose.

Grégoire RICOU : Quel serait le tonnage dont ils auraient besoin ? La vase est-elle acceptée ?

Manon RESCAN : Actuellement, ils ont la capacité de traiter une dizaine de tonnes maximum. La vase n'est pas gênante du moment qu'elle n'est pas en trop grosse quantité. Leur processus

implique un ajout de matière minérale comme de l'argile. Attention toutefois, la présence de métaux ferreux est rédhibitoire.

David BRUNET : Suggère qu'ils prennent contact avec le Parc Naturel Régional de la Brenne qui gère des EEE et qui est proche géographiquement.

Romain PIVETTI : Pense qu'il sera intéressant de suivre l'évolution de cette filière car le problème des déchets est récurrent et c'est ce qui pose problème dans la gestion. Plus on aura de filière potentielle, plus ça sera intéressant, d'autant plus s'ils peuvent prendre en charge une partie des coûts.

David BRUNET : Qu'en est-il des méthaniseurs ?

Manon RESCAN : Il n'y a que peu de retours d'expériences ou d'études portant sur les EEE et la méthanisation, on ne connaît pas la valeur agronomique de ces espèces.

Serge GRESSETTE : Se pose aussi le problème de l'innocuité du digestat, il faudrait qu'il y ait des tests.

Alan MEHEUST : Un autre problème est la présence de matière minérale dans les déchets notamment pour les espèces aquatiques. Cela encrasse le digesteur ce qui coûte cher à nettoyer, les méthaniseurs ne souhaitent donc pas prendre de risque.

Isabelle PAROT (MAIL) : Il pourrait être intéressant que le GTPI mène des auditions d'entreprises intervenant en région sur les EEE (ex : environnement 41) et recenser avec elles leurs problématiques comme l'export des déchets verts.

Alan MEHEUST : Les syndicats de rivières doivent avoir des expériences sur les solutions alternatives notamment sur le compostage local, ils ont un réseau local pour la gestion de leurs déchets type jussie.

Il existe également un [guide pour accompagner le traitement des déchets de plantes exotiques envahissantes issus d'intervention de gestion](#), publié sur le CDR EEE.

- Les retours d'expériences

Gregoire RICOU : Est-il encore nécessaire de faire des REX alors qu'il en existe déjà de nombreux pour certaines espèces ?

Manon : Il faudrait justement axer les REX sur des espèces peu documentées, sur des techniques innovantes, ou des contextes très spécifiques.

Alan MEHEUST : Souhaiterait avoir des retours d'expériences sur des sites où il y a des connaissances avant et après gestion pour évaluer les impacts des EEE. Des REX de l'impact sur les indicateurs écologiques seraient souhaités : quel est l'impact de l'arrivée d'une espèce sur le site. Extrait du Plan d'action 2023-2027 concernant cette demande :

« Collecter et valoriser des états des lieux sur les impacts des espèces exotiques envahissantes sur le bassin Loire-Bretagne

Pour pallier les manques d'informations chiffrées sur les impacts, notamment en milieux aquatiques et humides, le GT EEE Loire-Bretagne cherche à collecter puis à diffuser, des états de lieux locaux sur les impacts liés à la présence d'EEE. Cela pourrait demander la mise à jour des méthodes pour mesurer, caractériser et partager ces données. Un état des connaissances sur ces méthodes et des préconisations pour le bassin seront rédigés. »

Serge GRESSETTE clôture la séance.

AE : Agence de l'eau

AELB : Agence de l'eau Loire Bretagne

CBNBP : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

CC : Communauté de Communes

CD : Conseil départemental

CEN CVL : Conservatoire d'espaces naturels Centre – Val de Loire

CDR : Centre de Ressources national EEE

CVL : Centre-Val de Loire

EEE : Espèces exotiques envahissantes

GT : Groupe de travail

GTPI : Groupe de travail Plantes invasives

REX : Retour d'expérience